

RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS COLLECTIVITÉS DE TYPOLOGIE D'HABITAT RURAL

Présentation de l'étude et de ses objectifs

Les données présentées dans cette fiche sont issues de l'édition 2013 du Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets, portant sur des données de 2010. Cette étude est réalisée tous les

deux ans par l'ADEME sur la base des Matrices des coûts renseignées par les collectivités. L'échantillon représentant l'habitat rural est composé de 60 collectivités, sur un total de 177.

Définitions

● Coût technique

Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers). Ce coût, exprimé en euros par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

● Coût aidé

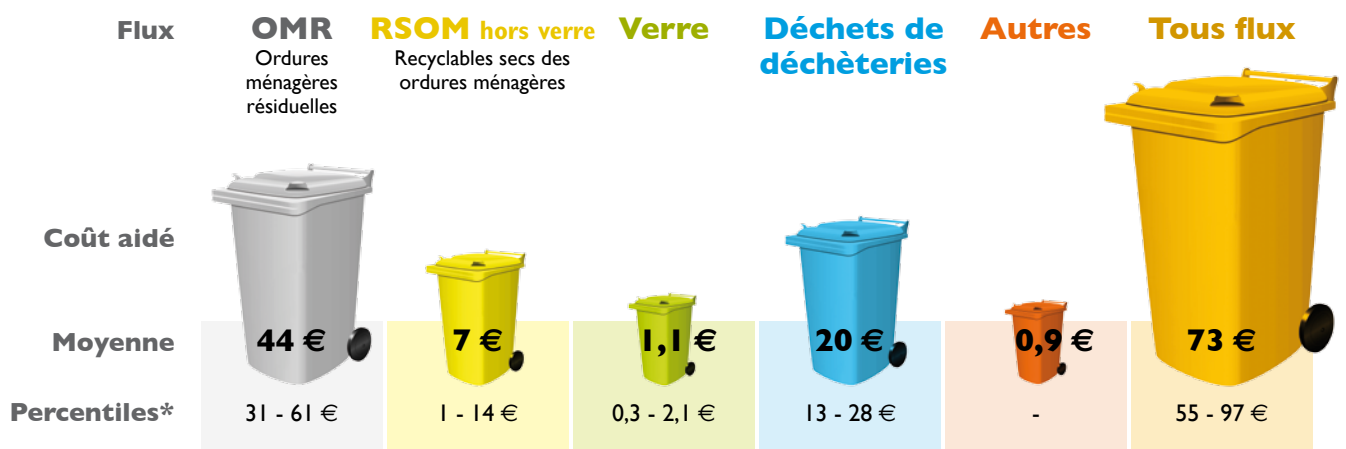
Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées, et les aides. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros par habitant pour présenter aux usagers la structure des coûts à financer.

À noter

Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la moyenne sans pour autant être atypique.

Le coût national moyen du service public de gestion des déchets pour les collectivités rurales est de 73 € par habitant

En € HT/hab.



* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée.

Résultats : de fortes dispersions des coûts par tonne selon les collectivités rurales

En € HT/t



Caractéristiques des collectivités présentant les coûts de gestion des déchets les plus bas

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Fréquence maximum de collecte des OMR : C1 ■ Mode de traitement : stockage ■ Mutualisation des équipements ■ Existence d'une concurrence entre les exutoires privés | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mode de collecte : apport volontaire ■ Schéma de collecte : bi-flux avec les papiers ne passant pas par le centre de tri | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mode de collecte : apport volontaire ■ Entre 40 kg et 50 kg/hab./an (moyenne nationale : 39 kg¹) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Entre 175 kg et 230 kg (moyenne nationale : 175 kg¹) ■ Densité réseau : 1 déchèterie pour 4 000 à 12 000 habitants ■ Accueil des déchets des professionnels ■ Réseau de déchèteries amorti ■ Accès par convention à la déchèterie d'une collectivité voisine | <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 flux au porte à porte ■ OMR : 40 % à 50 % des tonnes ■ Déchèteries : 30 % à 40 % des tonnes |
|--|---|--|---|---|

Caractéristiques des collectivités présentant les coûts de gestion des déchets les plus hauts

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Fréquence maximum de collecte des OMR : C2 à C3 ■ Mode de traitement : incinération ■ Installation de traitement en sous-capacité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mode de collecte : porte à porte seul ou combinaison porte à porte et apport volontaire ■ Schéma de collecte : bi-flux ou multimatériaux avec passage des papiers par le centre de tri | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mode de collecte : apport volontaire seul ou combinaison apport volontaire et porte à porte ■ Entre 30 kg et 50 kg/hab./an | <ul style="list-style-type: none"> ■ Entre 45 kg et 170 kg ■ Densité réseau : 1 déchèterie pour 2 000 à 7 000 habitants ■ Pas d'accueil des déchets des professionnels ■ Incinération des encombrants ■ Ratio élevé de déchets dangereux des ménages (environ 5 kg/hab./an) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 flux au porte à porte ■ OMR : 40 % à 50 % des tonnes ■ Déchèteries : 30 % à 40 % des tonnes |
|---|---|---|--|---|

* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les dispersions des coûts entre les collectivités sont liées au niveau de service (adapté aux contraintes des territoires), aux quantités collectées et notamment à la part des tonnages d'OMR et des déchets de déchèteries dans le tonnage global (en raison des coûts par tonne différents pour ces flux).

Selon les typologies d'habitat, un niveau de service majoritaire se dégage. Il est consultable dans le rapport complet de l'étude.

Les caractéristiques des collectivités présentant les coûts les plus bas ne permettent pas à elles seules de définir un service optimisé. Il convient également de ne pas faire de rapprochement entre les caractéristiques de ces collectivités.

Pour aller plus loin

Quels sont les impacts des modalités d'organisation de la collecte sur les coûts de gestion des RSOM hors verre ? Combien coûtent le traitement des déchets, la collecte des encombrants au porte à porte ? Quelle est la comparaison avec les autres typologies d'habitat ? Quel est le poids de la TVA dans les charges ?...

Autant de questions pour lesquelles vous trouverez des réponses dans **le rapport complet de l'étude disponible sur le site Internet de l'ADEME : www.ademe.fr/publications**.

Pour en savoir plus sur le dispositif « Coût des déchets ménagers » de l'ADEME : www.ademe.fr/dechets rubrique **Connaissance des coûts et des prix**



¹ Moyenne nationale pour cette typologie d'habitat, « Enquête collecte 2009 », ADEME.